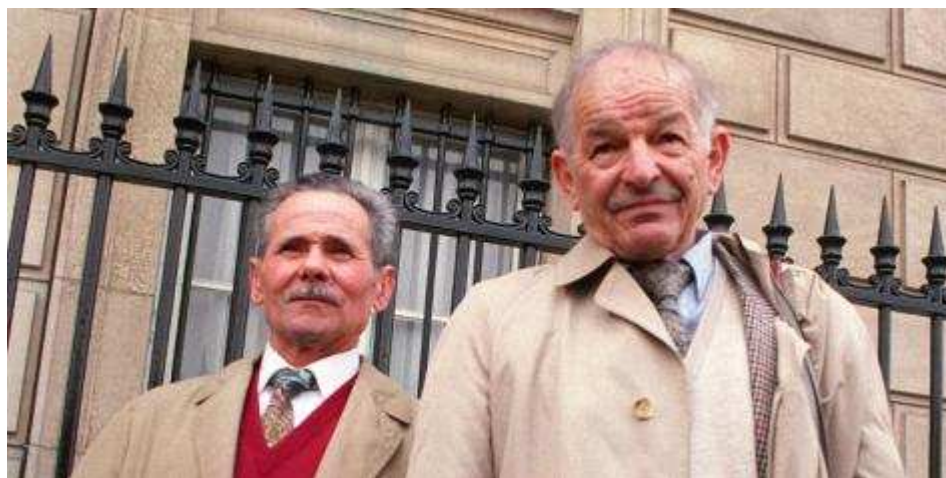


Affaire Mis et Thiennot. Une proposition de loi pour élargir les possibilités de révision



Gabriel Thiénot et Raymond Mis en 1993. Photo AFP

Le sénateur Jean-Pierre Sueur (PS) et le député Jean-Paul Chanteguet (PS) ont annoncé jeudi le dépôt d'une proposition de loi sur la procédure pénale, une initiative qu'ils ont prise en raison du rejet de la sixième requête en révision du procès Mis et Thiennot.

Raymond Mis et Gabriel Thiénot avaient été condamnés il y a plus de 60 ans pour le meurtre d'un garde-chasse. Leurs familles ont toujours crié à l'erreur judiciaire. Jean-Pierre Sueur et Jean-Paul Chanteguet indiquent qu'à la demande du comité de soutien pour la révision du procès et l'avocat des familles, Jean-Pierre Mignard, ils ont déposé un texte qui "élargit les possibilités de saisir la cour de révision et de réexamen de demandes en révision d'une condamnation pénale, au bénéfice de toute personne dont la culpabilité résulte d'aveux obtenus par l'usage de la torture".

Ils rappellent en effet qu'un rapport fait à la demande du président René Coty "montre qu'ils ont avoué sous la contrainte et les coups" et que "ces faits de torture n'ont pu être considérés comme des faits nouveaux de nature à faire réviser le procès", dans la mesure où ils avaient été portés à la connaissance des jurés lors des cours d'assises. En inscrivant dans la loi ce nouveau cas de révision d'une condamnation pénale, ils estiment que "la France se conformera aux engagements internationaux qu'elle a signés et ratifiés et notamment à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, adoptée à New York" en 1984.

Souvent cité dans les annales judiciaires, le dossier Mis et Thiénot, qui a suscité livres, film, conférence et pétitions, mobilise depuis des dizaines d'années avocats et comité de soutien qui se battent pour obtenir la réhabilitation des deux hommes aujourd'hui décédés. Ils avaient été condamnés à quinze ans de prison pour le meurtre du garde-chasse Louis Boistard, retrouvé mort le 31 décembre 1946 dans un étang de Saint-Michel-en-Brenne (Indre). Arrêtés avec un groupe de chasseurs début 1947, ils étaient passés aux aveux avant de se rétracter. Ils n'ont ensuite jamais cessé de clamer leur innocence, affirmant avoir subi de graves sévices durant leur garde à vue de huit jours et avoir été obligés de signer des aveux sous la torture. Les doutes sur une possible erreur judiciaire ont été tels qu'en juillet 1954, René Coty leur a accordé sa grâce. Mis et Thiénot ont été libérés à la moitié de leur peine.